

Demande d'inscription au registre des commissionnaires de transport

Arrêté du 4 octobre 2007 modifié relatif à la composition du dossier de demande d'inscription au registre des commissionnaires de transport

Engagement du responsable légal

Déclare sur l'honneur m'engager à :

- signaler, dans un délai d'un mois à compter de la prise de décision officielle, à DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), la DRIEAT d'Île-de-France (direction régionale et interdépartementale de l'équipement, de l'aménagement et des transports) ou la DEAL (direction de l'environnement de l'aménagement et du logement) des régions d'outre-mer dans laquelle l'entreprise est inscrite, tout changement de nature à modifier sa situation au regard de son inscription (voir l'article R.1422-24 du code des transports et les pages 2 et 3 de la notice CERFA n° 52319) ;

- prendre note qu'est puni :

1 - de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende le fait de présenter sciemment de faux renseignements à l'occasion d'une enquête relative aux conditions d'inscription au registre (article L. 1452-2 du code des transports) ;

2 - de l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe le fait de méconnaître les obligations de signalement dans le délai d'un mois ci-dessus (article R. 1452-2 du code des transports).

Date
Nom du responsable légal de l'entreprise
Signature

NOTA : Vous pouvez faire votre demande par Internet, en utilisant la procédure dématérialisée disponible à l'adresse suivante :

https://demarches.developpement-durable.gouv.fr/loc_fr/demarche/requestcategory/transport/

La présente demande est à adresser à la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), la DRIEAT d'Île-de-France (direction régionale et interdépartementale de l'équipement, de l'aménagement et des transports) ou la DEAL (direction de l'environnement de l'aménagement et du logement) des départements et régions d'outre-mer, où l'entreprise a son siège social ou à défaut son établissement principal.

L'article 50 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et l'article 16 du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 garantissent un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

1- Identification de l'entreprise		
N° SIREN ⁽¹⁾	N° TVA intracommunautaire ⁽¹⁾	CODE NAF principal ⁽¹⁾
NIC du siège ou pour l'entreprise ayant son siège hors de France, de son établissement principal en France ⁽¹⁾		
Raison sociale de l'entreprise		
Forme juridique de l'entreprise		
Nom commercial utilisé, s'il y a lieu		
Adresse complète du siège de l'entreprise ⁽²⁾ (pour l'entreprise ayant son siège hors de France, adresse de son établissement principal en France)		
Locaux situés dans une habitation ⁽³⁾	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
N° voie		
Type de voie (rue, avenue etc)		
Nom de voie		
Boîte postale		
Code postal		
Ville		
N° de téléphone		
Adresse électronique		
Adresse hors de France du siège social de l'entreprise, si c'est le cas		
N° voie		
Type de voie (rue, avenue etc)		
Nom de voie		
Boîte postale		
Code postal		
Ville		
Pays		
N° de téléphone		
Adresse électronique		
2- Identification des responsables légaux et exigence d'honorabilité professionnelle ⁽⁴⁾		
M <input type="checkbox"/> ⁽⁵⁾ ou Mme <input type="checkbox"/> ⁽⁵⁾	Nom	
Nom d'usage		
Prénom		
Né(e) le		
à		
Département ⁽⁶⁾		
Nationalité		
Adresse complète		

⁽¹⁾ Pour l'entreprise déjà inscrite en France au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers ou pour celle déjà inscrite hors de France.

⁽²⁾ En cas de domiciliation, fournir le contrat de domiciliation.

⁽³⁾ Lorsque le siège de l'entreprise, les documents et les équipements administratifs sont situés dans un local d'habitation, l'entreprise peut faire l'objet d'un contrôle par l'administration, conformément à l'article 4-1 de l'arrêté du 4 octobre 2007. Le local d'habitation doit être accessible.

⁽⁴⁾ Si le nombre de responsables légaux est supérieur à 1, dupliquer et renseigner cette rubrique en autant de fois que nécessaire.

⁽⁵⁾ Cocher la ou les cases correspondantes et compléter.

⁽⁶⁾ Ou pays, si né(e) hors de France.

Nota : pour la France, les déclarations pages 2 et 3 seront vérifiées par l'administration avec un extrait de casier judiciaire. La liste des condamnations entraînant la perte de l'honorabilité professionnelle peut être demandée à la DREAL, la DRIEA ou la DEAL qui instruit le dossier d'inscription.

Atteste sur l'honneur que durant les cinq années précédant la signature de la présente déclaration, je n'ai fait l'objet d'aucune condamnation citée en pages 1 et 2 de la notice CERFA n° 52319 et que durant ces années, j'ai résidé dans le ou les États suivants (se limiter aux États membres de l'Union européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Économique Européen) :

Du		au		État	
Du		au		État	

Cas où le responsable légal est une personne morale

Dénomination sociale	
n° SIREN	
Nom du représentant	
Numéro téléphone	

3 - Identification du titulaire de l'attestation de capacité professionnelle et exigence d'honorabilité professionnelle. Article R. 1422-3 du code des transports (voir en page 2 de la notice CERFA n° 52319)

M <input type="checkbox"/> ⁽⁵⁾ ou Mme <input type="checkbox"/> ⁽⁵⁾	Nom	
Nom d'usage		
Prénom		
Né(e) le		
à		
Département ⁽⁶⁾		
Nationalité :		
Adresse complète :		

Atteste sur l'honneur que durant les cinq années précédant la signature de la présente déclaration, je n'ai fait l'objet d'aucune condamnation citée en pages 1 et 2 de la notice CERFA n° 52319 et que durant ces années, j'ai résidé à la ou aux adresses suivantes ou les États suivants (ne remplir que si l'adresse est différente de celle indiquée ci-dessus et se limiter aux États parties à l'accord sur l'Espace Économique Européen)

Du		au		Adresse complète	
Du		au		Adresse complète	

Déclare sur l'honneur qu'il (elle) :

Être présent(e) _____ heures et _____ jours par semaine dans cette entreprise.

Est pourvu(e) de l'autorité et de la compétence nécessaire pour assurer la direction permanente et effective de l'activité de commissionnaire de transport l'entreprise.

Exerce les activités suivantes dans d'autres entreprises (dans ce cas, remplir le cadre ci-après ⁽⁷⁾)

Organisme ou entreprise	
Dénomination	
N° SIREN	
Activité de l'entreprise	
Code Postal	
Commune	
Qualité	
Rémunération	
Nombre d'heures/mois	

4 - Exigence de capacité professionnelle - Articles R. 1422-3, R. 1422-4, R. 1422-11 à R. 1422-19 du code des transports

N°		Date	
Pays		Région	

(7) dupliquer et renseigner cette rubrique en autant de fois que nécessaire.

ANNEXE : Liste récapitulative des pièces justificatives à transmettre lors de la demande d'inscription au registre des commissionnaires de transport

I - Identification de l'entreprise	
- si l'entreprise n'a pas encore de numéro unique d'identification délivré par l'INSEE (numéro SIREN à 9 chiffres), fournir l'acte de constitution de l'entreprise ou les statuts définitifs signés, comportant la nomination du ou des responsables légaux, ou le procès-verbal de leur nomination <i>Nota : Pour les entreprises en cours de constitution, la production de ce numéro peut être différée d'un délai maximal de trois mois à compter de la date de dépôt de la demande.</i>	<input type="checkbox"/>
- en cas de domiciliation, le contrat de domiciliation	<input type="checkbox"/>
II - Identification des responsables légaux	
- copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour) de la personne assurant les fonctions de responsable légal de l'entreprise (dirigeant, directeur général, chef d'entreprise, etc.)	<input type="checkbox"/>
- dans le cas où le responsable légal est une personne morale, numéro unique d'identification délivré par l'INSEE (numéro SIREN à 9 chiffres) de la personne morale	<input type="checkbox"/>
III – Titulaire de l'attestation de capacité professionnelle	
- copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour)	<input type="checkbox"/>
- copie de l'attestation de capacité professionnelle	<input type="checkbox"/>
Pièces justificatives selon les fonctions exercées dans l'entreprise par le titulaire de la capacité professionnelle :	
- contrat de travail (comportant la description des missions de ce titulaire) et certificat d'affiliation à une caisse de retraite cadre	<input type="checkbox"/>
- le cas échéant, délégation de pouvoir et de signature	<input type="checkbox"/>
S'il y a lieu :	
- procès-verbal qui le nomme, lui attribue les missions de titulaire de la capacité professionnelle et fixe une rémunération	<input type="checkbox"/>
IV – Honorabilité professionnelle (responsable légal et titulaire de l'attestation de capacité professionnelle)	
Les personnes mentionnées à l'article R. 1422-6 du code des transports et qui ne résident pas en France ou qui y résident depuis moins de cinq ans et dont la résidence habituelle ou précédente est ou était située dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, doivent prouver leur honorabilité professionnelle par un document délivré depuis moins de trois mois par une autorité judiciaire ou administrative de cet Etat attestant que cette personne y satisfait à la condition d'honorabilité professionnelle telle que définie par le règlement (CE) n° 1071/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles communes sur les conditions à respecter pour exercer la profession de transporteur par route, et abrogeant la directive 96/26/CE du Conseil, conformément à l'article R. 1422-8 du code des transports.	<input type="checkbox"/>